



Bilan définitif des programmations LEADER
2014-2020 « Entrer dans la transition
énergétique » pour un total de 2 212 620,83
euros attribués aux porteurs de projets

decembre 2022



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

avec le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
L'Europe investit dans les zones rurales.

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 12 décembre 2022– 17h30 **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS** **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 28/37

L'an deux mille vingt-deux le douze du mois de décembre, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne s'est réuni à la salle polyvalente, 9 route de Louhans à SIMARD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 8

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. VADOT Anthony, M. PUTIN Daniel, M. CAUZARD Philippe, M. LAURENCY Didier, M. CULAS Joël, M. ABERLENC Jean-Marc, M. CLERC Christian, M. LONGIN Jean-Michel, M. CHEVREY Mickaël, M. GIRARDEAU Régis, Mme GRUET Aline, M. JACQUINOT Nicolas, Mme JAILLET Claudette, M. GROS Stéphane, M. PHILIPPE Alain, Mme LACROIX MFOUARA Béatrice, Mme BAJARD Isabelle, M. RAVAT Thierry, M. RAVAT Nicolas, M. GALOPIN Christophe, M. LACOSTE Patrick, M. COUCHOUX Pascal, M. FICHET Didier, Mme JACQUARD Françoise, Mme EUVRARD Jocelyne, M. SIMONIN Jean, Mme ROBELIN Nadine, M. FROMONT Jean-Michel.

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 36

Date de la convocation : 05/12/2022

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. VILLEMAIRE Jean-Luc, M. BECHE André, M. MATHY Paule, M. BONIN Jacky, M. PARISOT Denis, M. VILLEROT Patrick, M. GUIGUE Christian (Pouvoir de M. GEOFFROY Ludovic), M. PAPIN Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : M. CHEVREY Mickaël

Délibération n°2022-053 : Bilan définitif des programmations LEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » pour un total de 2 212 620,83 euros attribués aux porteurs de projets

- Vu le programme LEADER « Entrer dans la transition énergétique » signé le 30 novembre 2015 avec l'autorité de gestion du FEADeR 2014-2020 et l'organisme de paiement ;
- Vu les 5 avenants signés le 1er février 2018, le 17 mai 2019, le 16 septembre 2020, le 28 juillet 2021 et le 9 juin 2022 ;
- Vu les programmations LEADER 2014-2020 effectuées entre mars 2018 et octobre 2022 ;
- Considérant la réunion du Comité de Programmation LEADER du 28 novembre 2022 ;
- Considérant la réunion de bureau du 28 novembre 2022 ;

Les membres publics et privés du Comité de Programmation LEADER 2014-2020 « Entrer dans la transition énergétique » du Pays de la Bresse bourguignonne ont voté, entre mars 2018 et octobre 2022, 31 dossiers « FEADeR Bourgogne 19.2 » (financement européen des projets locaux) et « FEADeR Bourgogne 19.4 » (financement européen des ingénieries annuelles) :

Bénéficiaire	Dossier	Montant LEADER programmé	Montant final payé
Dossiers payés avec désengagement des différences (le cas échéant)			
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2016	74 493,96	74 493,96
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Mission TEPoS	53 220,00	42 120,00
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Modification éclairage public	6 639,08	6 639,08
Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne	Développement accueil hors les murs	2 143,20	2 143,20

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2017	73 387,44	70 983,32
SICED Bresse Nord	Acquisition véhicule électrique	11 573,44	6 485,64
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2018	72 833,69	49 812,82
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2019	63 704,22	63 704,22
Département de Saône-et-Loire	Voie verte bressane	200 000,00	200 000,00
Coopérative Agricole Bourgogne du Sud	Equipement site plaquettes bocagères	9 940,84	9 940,24
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2020	63 339,78	45 847,68
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2021	35 043,01	34 893,52
Demandes de paiements envoyées en 2020 à la Région			
Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne	Soutien promotion viande bressane	9 085,40	Instructions régionales arrêtées en mai 2022 pour tous les GAL LEADER ; reprise en 2023 ? possibilité à chaque bénéficiaire de faire un courrier à la Région
Bresse Louhannaise Intercom'	Etudes friches Morey - Phase 1	5 300,00	
Bresse Louhannaise Intercom'	Etudes friches Morey - Phase 2	29 132,40	
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Plaquette de communication Leader	653,76	
Demandes de paiements envoyées en 2021 à la Région			
LOUHANS-CHATEAURENAUD	Voie verte	58 151,92	Instructions régionales arrêtées en mai 2022 pour tous les GAL LEADER ; reprise en 2023 ou 2024 ? possibilité à chaque bénéficiaire de faire un courrier à la Région
SYDESL	Modification éclairage public sur 33 communes	99 610,40	
SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	Rénovation énergétique 5 logements	96 714,48	
SAILLENARD	Rénovation énergétique du foyer rural	131 370,48	
LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR	Mise en place de la traction animale	39 925,44	
RANCY	Rénovation énergétique de 2 logements	71 651,96	
Bresse Louhannaise Intercom'	Etude OPAH	29 895,00	
Demandes de paiements envoyées en 2022 à la Région			
Bresse Louhannaise Intercom'	Mission suivi animation et évaluation de OPAH 2020/2021	58 472,00	Instructions régionales en 2024 ou 2025 (année ultime pour les paiements) ?
SIVOM du Louhannais	Acquisition d'un véhicule léger utilitaire électrique	5 994,44	
Dossiers programmés (votés) et engagés (Décisions juridiques signées)			
Bresse Louhannaise Intercom'	Mission suivi animation et	54 981,00	Demande de paiement pour juin 2023

	évaluation de OPAH 2021/2022		
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2022	58 419,52	Demande de paiement pour juin 2023
VARENNES-SAINT- SAUVEUR	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	538 909,32	Fin des dépenses avec factures acquittées pour le 15 octobre 2023 au plus tard puis demande de paiement à déposer
BRIENNE	Rénovation énergétique de la salle polyvalente, salle « Marcel Mathy »	167 541,12	
Bresse Louhannaise Intercom'	Mission suivi animation et évaluation de l'OPAH 2022/2023	10 150,08	
Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne	Ingénierie Leader 2023 + 2024 (janvier et février)	80 343,45	Lien à faire avec futur LEADER 2023-2027
		Total : 2 212 620,83	

Ainsi, le taux de programmation final de LEADER 2014-2020 pour le Groupe d'Action Local (GAL) du Pays de la Bresse bourguignonne correspond à :

- 147,5 % de l'enveloppe initiale de 1 500 000 euros ;
- 113,5% de l'enveloppe de 1 950 000 euros après ajout de la dotation complémentaire exceptionnelle de 450 000 euros attribuée au territoire en 2021 ;
- Et 97,7% de l'enveloppe de 2 264 666 euros après ajout de la deuxième dotation complémentaire de 314 666 euros attribuée au territoire en 2022.

Le comité de suivi régional FEADeR 2014-2020 du 9 novembre 2022 a présenté les chiffres « 19.2 » suivants pour l'ex Bourgogne :

- 45% en programmation ;
- 36% en engagement ;
- Et 8% en paiement.

Pour l'ensemble de la « Mesure 19 LEADER Bourgogne », le reste à programmer est de 18 242 089 euros à comparer avec 18 441 449 euros déjà programmés depuis 2018.

De plus, suite aux multiples dysfonctionnements du programme LEADER sur la période 2014-2020 (pas de formulaire Cerfa avant 2017, pas de nouvelle version OSIRIS opérationnelle avant 2018, etc.), de très nombreux dossiers devant initialement être financés par le FEADeR « 19.2 » ont été transférés sur fonds propres du Conseil Régional entre 2017 et 2020 ; pour la Bresse bourguignonne, cela correspond à un total de 740 403 euros dont :

- 186 500 euros à SIMARD pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente ;
- 78 002 euros à l'achat de 7 véhicules électriques (Mission Mobilité, SORNAY, SIVOM du Louhannais X 2, Bresse Revermont 71, LA-CHAPELLE-THECLE et Terres de Bresse) ;
- 71 641 euros à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour les nouvelles cuisines de l'école Vial Vincent ;
- 65 635 euros à TORPES pour la réhabilitation d'un bâtiment en gîte ;
- 60 000 euros à BAUDRIERES pour la transformation de la Maison Perrusson en gîte ;
- 53 599 euros au SYDESL pour le changement de l'éclairage public dans 5 communes ;
- 50 000 euros à LOUHANS-CHATEAURENAUD pour les travaux énergétiques du Palace Pierre Provence ;
- 37 945 euros à LA FRETTE pour la rénovation énergétique d'un logement ;

- 25 864 euros à LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR pour la rénovation énergétique du bâtiment communal multi services ;
- 25 650 euros à SAINT-GERMAIN-DU-BOIS pour la création d'un chemin piétonnier ;
- Etc.

De même, 10 projets bressans d'un montant cumulé de 1 025 792 euros ont été notifiés par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) exceptionnelle 2021 « rénovation thermique des bâtiments » issue du volet européen de France Relance avec la conséquence de les rendre inéligibles aux fonds européens.

Par ailleurs, les membres du Comité régional de Programmation FEADeR ont également voté, durant cette période, deux projets portés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

- Un dossier « 19.1 », correspondant à l'aide préparatoire à la candidature au programme LEADER 2023-2027, pour une subvention accordée de 5 715, 42 euros (6 609,80 euros initialement demandés) ;
- Et un dossier « 19.3 » correspondant à la coopération avec d'autres territoires, pour une subvention accordée de 2 224,84 euros (étude Parc Naturel Régional de Bresse avec une dépense éligible plafonnée à 7 000 euros et cofinancée par le Conseil Régional).

Le comité syndical **prend acte** de ce bilan définitif qui pourra faire l'objet d'une évaluation finale conforme au cahier des charges régional.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 21/11/22.
et publié, affiché ou notifié le... ..*

DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne





AV/SR/22/ 107

Affaire suivie par Sébastien RAVET

NOUVEAU COURRIEL : paysbresse@smbb71.fr

ACCUEIL TELEPHONIQUE : touche 3 « subventions ou comptabilité »

Bénéficiaires LEADER en attente du versement FEADeR

Cf liste ci-après

Louhans, le 11 JUIN 2022

Objet : nouvelle priorisation régionale du traitement des demandes de paiements

Madame, Monsieur,

M. le Vice-Président du Conseil Régional, en charge de la cohésion territoriale, vient d'annoncer à tous les Groupes d'Action Locale (GAL) LEADER que « seuls les paiements prioritaires pourront être traités, à savoir

- les paiements des dossiers portés par des structures fragiles (porteurs privés, associatifs, avec difficultés de trésorerie),
- les ingénieries des GAL (jusqu'à l'année 2020 pour les GAL Bourgogne et jusqu'à 2019 pour les GAL Franche-Comté)
- les dossiers anciens (déposés à la Région avant 2020)
- et les dossiers sensibles.

Les autres paiements pourront être traités à partir de novembre 2022. J'ai conscience de la difficulté engendrée et suis sincèrement désolé de cette information mais sachez que les services se mobilisent de manière importante, tous les jours pour faire face à cette charge de travail importante. » (Extrait de son courrier reçu le 19 mai 2022).

Suite à ce courrier, le service régional FEADeR vient de nous confirmer qu'aucun de nos dossiers n'est prioritaire mais que les bénéficiaires qui seraient en difficultés de trésorerie peuvent envoyer un courrier argumenté au Conseil Régional ; le cas échéant, je vous prierai de bien vouloir en informer mes services.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président
Syndicat Mixte Anthony VADOT
de la
Bresse Bourguignonne

Pays de la Bresse bourguignonne

M.I.F.E - 4, promenade des Cordeliers - 71500 LOUHANS

Tél. 03 85 75 15 59 -

www.pays-bresse-bourguignonne.com

Liste des bénéficiaires LEADER en attente du versement FEADeR

Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne « Soutien à la promotion et à la valorisation de la viande bressane »

Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' « Etude pré-opérationnelle de faisabilité Friche CUISEAUX » et « Etude pré opérationnelle OPAH »

RANCY « Rénovation énergétique 2 logements »

SYDESL « Amélioration de l'éclairage public »

SAILLENARD « Rénovation énergétique du foyer rural »

LOUHANS-CHATEAURENAUD « Aménagement d'une voie verte »

LA-CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR « Mise en place de la traction animale »

SAINT-GERMAIN-DU-BOIS « Rénovation de 5 logements non vacants »

Dijon, le 19 décembre 2022



Le vice-président
Cohésion Territoriale

Direction de l'Aménagement du Territoire
Marie-France NARBOUX

Tél : 03.80.44.36.76

Mariefrance.narboux@bourgognefranchecomte.fr

n° de référence du courrier : DAT-SFT-MFN-221284

MONSIEUR JEAN SIMONIN
MAIRE
MAIRIE DE SAILLENARD
136 RUE DE L'EGLISE
71580 SAILLENARD

Objet : Versement de la subvention LEADER

Monsieur le Maire,

J'ai bien reçu votre courrier concernant la rénovation énergétique du foyer rural, financée dans le cadre du FEADER et visant à connaître le délai de paiement de l'aide.

Votre demande de paiement a bien été reçue le 9 juin 2021.

Sachez qu'au second semestre 2022, nous avons dû terminer cette programmation FEADER et le service s'est consacré à l'instruction de nombreux dossiers de demande d'aide LEADER.

Il a concentré ses moyens sur ces missions ; par conséquent, **seuls les paiements prioritaires ont été traités sur cette période**, à savoir :

- les paiements des dossiers portés par des structures fragiles (porteurs privés, associatifs, avec des difficultés de trésorerie),
- les ingénieries des territoires LEADER,
- les dossiers anciens (déposés à la Région avant 2020),
- et les dossiers sensibles.

Le service se réorganise actuellement afin de permettre le rattrapage du retard pris sur le traitement des paiements. Votre demande de paiement sera traitée au 2nd semestre 2023.

J'ai conscience de la difficulté engendrée et suis sincèrement désolé de cette information mais sachez que les services se mobilisent de manière importante, tous les jours pour faire face à cette charge de travail.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric HOULLEY

Copie adressée à : GAL Bresse

Dijon, le 19 décembre 2022



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural

Le vice-président
Cohésion Territoriale

Direction de l'Aménagement du Territoire

Marie-France NARBOUX

Tél : 03.80.44.36.76

Mariefrance.narboux@bourgognefranchecomte.fr

n° de référence du courrier : DAT-SFT-MFN-221283

MADAME NADINE ROBELIN
MAIRE
MAIRIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS
14 PLACE DU MARCHE
71330 SAINT GERMAIN DU BOIS

Objet : Demande de versement de subvention LEADER

Madame la Maire,

J'ai bien reçu votre courrier concernant la rénovation énergétique de logements communaux, financée dans le cadre du FEADER et visant à connaître le délai de paiement de l'aide.

Votre demande de paiement a bien été reçue le 4 aout 2021.

Sachez qu'au second semestre 2022, nous avons dû terminer cette programmation FEADER et le service s'est consacré à l'instruction de nombreux dossiers de demande d'aide LEADER.

Il a concentré ses moyens sur ces missions ; par conséquent, **seuls les paiements prioritaires ont été traités sur cette période**, à savoir :

- les paiements des dossiers portés par des structures fragiles (porteurs privés, associatifs, avec des difficultés de trésorerie),
- les ingénieries des territoires portant un programme LEADER,
- les dossiers anciens (déposés à la Région avant 2020),
- et les dossiers sensibles.

Le service se réorganise actuellement afin de permettre le rattrapage du retard pris sur le traitement des paiements. Votre demande de paiement sera traitée au 2nd semestre 2023.

J'ai conscience de la difficulté engendrée et suis sincèrement désolé de cette information mais sachez que les services se mobilisent de manière importante, tous les jours pour faire face à cette charge de travail.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric HOULLEY

Copie adressée à : GAL Bresse